Salèves

BULLETIN D'INFORMATION DE MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE – ÉTÉ 2014 – n° 85
www.monnetier-mornex-esserts.com

Fête de la musique une réussite !

Dominique Coiffure

Hommes
& femmes

Ouvert : Mardi Jeudi et Vendredi de 9 à 12h et de 14 à 19h – Mercredi de 14h à 19h.
Samedi non-stop de 8 à 16h (fermé le lundi)
33, Impasse de la Croix-Blanche – 74560 Mornex – Tél. 04 50 36 55 98

BRUNO VINARDI

Terrassement
Travaux publics
Livraison sable & gravier
04.50.94.52.86
portable 06.09.37.76.78
Ch. de la Chapelle - Esserts-Salève
74560 MONNETIER-MORNEX

RESTAURANT BAR

OUVERT TOUTE L'ANNÉE DÈS 18 H.

Chalet de la Croix

- SPÉCIALITÉS DE FONDUES FROMAGE OU VIANDE
- BRASERADE SUR PIERRE • POTENCE & MINI-BROCHE
- REPAS DIVERS... SELON L'HUMEUR DU CHEF

Menus sur demande

Tél. 04.50.39.60.11 Fax 04.50.39.60.79
74560 MONNETIER-MORNEX / SALÈVE

FERMÉ LE LUNDI

PLOMBERIE DU SALEVE

Didier DURET
CHAUFFAGE - SANITAIRE
Vente, Installation, Dépannage
Système Solaire
«LE TOURNIER»
74560 LA MURAZ
Tél./Fax 04 50 94 59 38

ici votre publicité sera remarquée...

L'OBSERVATOIRE
RESTAURANT / BAR
Ouvert toute l'année à partir de 11h00
fermeture hebdomadaire : mardi
04 50 39 60 57

DELCOURT

électricité générale
rénovation – installations
dépannage

135 route des Bois-Rosset,
74380 Arthaz
06 87 09 10 26

Anthony FAVRE

Maisons et Jardins
Création et entretien d'espaces verts
74560 LA MURAZ Tél./Fax: 04 50 94 55 96
Portable: 06 15 32 72 91 ou 06 77 23 49 85

BOULANGERIE
LES PETITS LOUPS

Pain
Pains Spéciaux
Viennoiseries
Patisseries

Lundi au vendredi
6h30 -13h et de 16h -19h30
Samedi
7h - 13h et de 16h à 19h30
Dimanche (le Dauphiné)
7h - 12h30
Fermé le mercredi

CHEMIN DU PONT DU LOUP, 74560 MORNEX
04 50 43 40 63

Le Mot du Maire	3
Délibérations du Conseil Municipal	4
Flash infos, Prochains Rendez-vous	7
Infos communales	8-9
Le restaurant scolaire du Pont du Loup	11
Découverte et Balade : les Allobroges	12
Un peu d'histoire : le château de l'Ermitage	14
Divers	16
Chronique Planète	17
Divers commune	18
Les associations	
Tennis Club, Ensemble Vocal du Salève	21
Les petits journalistes	22
Tourisme et Loisirs	22
AS des AS	24
Union Tempo	25
	26
Ecole de Monnetier	27
Favorisez nos annonceurs	2-30-31
Adresses utiles	32

Photo page couverture : restaurant scolaire

SALÈVES nº 85

Bulletin Municipal de la Commune
de Monnetier-Mornex-Esserts-Salève

www.monnetier-mornex-esserts.com

Parution : Printemps, Été, Automne, Hiver
Tirage 1 200 exemplaires

COMMISSION INFORMATION :
Ont participé à ce numéro :
Laurent Chiorino, Françoise Hollande, Carole Lenzen, Claire Matthey, Philippe Maume, Fabrice Pernet, avec l'aimable collaboration de Dominique Ernst et Badia Chalel.

Distribution gratuite aux habitants de la Commune.
Personnes ou organisations extérieures : envoyer à la Mairie des enveloppes A4 timbrées au tarif en vigueur, à vos nom et adresse.

MISE EN PAGE : Claire Matthey
IMPRESSION : Imprimerie CTR, Annemasse.

COURRIER / INFORMATIONS / CONTACTS :
Journal SALÈVES
Mairie, 74560 Monnetier-Mornex
e-mail : infosaleves@free.fr

TARIF PUBLICITAIRE

DIMENSIONS	1 PARUTION	3 PARUTIONS
60 x 40 mm	25 €	65 €
60 x 85 mm	45 €	120 €
125 x 40 mm	50 €	130 €
95 x 125 mm	95 €	240 €
190 x 125 mm	200 €	545 €

Le mot du maire

Il y a quelques semaines une équipe a pris en mains la gestion communale. Il y a quelques jours nous assistions à l'inauguration des nouveaux câbles du téléphérique. (voir photos p. 9)

Nous avons essayé de faire comprendre au parterre d'élus présents que le Salève est une montagne et qu'il faut savoir la protéger.

Qu'il faut préserver cet écrin naturel au nom de certaines valeurs :

Une valeur patrimoniale : c'est un témoin unique du passé et de la naissance d'une société des loisirs basée sur des dimanches en famille.

Une valeur sociale et développement durable : c'est un lieu de détente pour une population en quête d'air pur dans un environnement plus que pollué.

Un patrimoine, cela se transmet :

Le Salève ne nous appartient pas, nos enfants nous l'ont prêté.

L'équipe municipale fera tout pour défendre ces valeurs.

C'est dans ce même état d'esprit que l'ensemble des adjoints et conseillers ont débuté le mandat.

Journée Salève propre, fête de la Musique, rythmes scolaires… quelques exemples de cette gestion volontaire, collective, efficace pour le bien de tous.

Lorsque l'homme grimpe sur une montagne, il ne domine pas le monde mais il mesure combien il est petit.

Nous vous souhaitons un bel été.

Philippe Maume, Maire

Fête nationale du 14 juillet

Bal, feux d'artifice, repas
Salle communale
de Monnetier dès 19 h 30

extraits des délibérations du conseil municipal

Le Conseil Municipal a examiné les points suivants et, après en avoir délibéré, les a acceptés à l'unanimité sauf indication contraire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.
M. le Maire n'a pas pris part au vote.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013
Le compte de Gestion du budget communal de l'année 2013, établi par Mme le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME D'ACTIONS EN FORÊT COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2014
M. CUGNET présente à l'Assemblée le programme d'actions 2014 préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune :
Travaux sylvicoles sur la parcelle 17 (Esserts-Salève) pour un montant de 17'200 € ht.
Travaux de maintenance pour un montant de 2'700 € ht.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION D'OCCUPATION DE TERRAIN COMMUNAL AU SALÈVE AU PROFIT D'UN PARTICULIER
Une concession d'occupation de partie de la parcelle cadastrée Section B Numéro 2682, lieu-dit « Les Communaux d'en Bas » au Salève a été accordée à M. FREYMOND pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2011, pour une surface de 360 m² et une indemnité annuelle de 180 €.
Cette parcelle est soumise au régime forestier et de ce fait gérée par l'Office National des Forêts.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION D'OCCUPATION DE TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN PARTICULIER
Une concession d'occupation de partie de la parcelle cadastrée Section B Numéro 2682, lieu-dit « Les Communaux d'en Bas » au Salève a été accordée à M. RUCHON pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2011, pour une surface de 600 m² et une indemnité annuelle de 180 €.
Cette parcelle est soumise au régime forestier et de ce fait gérée par l'Office National des Forêts.

COTISATION FORFAITAIRE À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE 74 POUR L'ANNÉE 2014
La cotisation d'adhésion des Communes à la Société d'Economie Alpestre 74 est maintenant versée par la Communauté de Communes « Arve et Salève ».
Pour la commune, la cotisation sollicitée s'élève à 227.50 €.
La Commune peut conserver son statut de membre de la Société d'Economie Alpestre 74 en versant une contribution forfaitaire de 60 €, somme retenue à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT ANTIGRÊLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ARVE ET SALÈVE »
La subvention s'élève à 700 € au profit du Groupement anti grêle de la Communauté de Communes « Arve et Salève », représentée par son président M. Jacky BOUCLIER.

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1e CLASSE
Un poste d'« Adjoint Administratif Principal 2e classe » est transformé en poste d'« Adjoint Administratif Principal 1e classe », et ce, à compter du 1er mai 2014.

TRANSFORMATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1e CLASSE EN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL
Un poste de « Rédacteur Territorial Principal 2e classe » est transformé en poste d'« Attaché Territorial », et ce, à compter du 1er mai 2014.

DEMANDE DE DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL À MORNEX POUR QU'UN PARTICULIER PUISSE S'EN PORTER ACQUÉREUR
Me Moyne-Picard, Notaire à Annemasse et représentant un particulier, a interrogé la Commune par courrier en date du 18 février 2014, aux fins de :
« Savoir s'il serait possible d'envisager un déclassement du C.R dit de Chez Roguet pour que ses clients puissent s'en porter acquéreurs en partie ou en totalité ».
Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, se dit :
Contre le déclassement du chemin rural « de Chez Roguet » à Mornex, et contre la vente, en partie ou en totalité, de ce chemin à un particulier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
ÉLECTION DU MAIRE
ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUE D'ESSERTS-SALÈVE
Voir « Salèves » no 84, p.11.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS
La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum.
Le nombre de conseillers municipaux est donc fixé à cinq.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
voir "Salèves" no 84, p.12

VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU MAIRE DÉLÉGUÉ D'ESSERTS-SALÈVE
Indemnité de fonction du Maire :

La commune se situe dans la tranche comprise entre 1000 et 3499 habitants. Le taux de rémunération est fixé à 43 % (taux maximum défini par l'Etat).
Indemnité de fonction des Adjoints au maire :
La commune se situe dans la tranche comprise entre 1000 et 3499 habitants. Le taux de rémunération est fixé à 16.5 % (taux maximum)
Indemnité de fonction du Maire-délégué d'Esserts-Salève :
La commune d'Esserts-Salève se situe dans la tranche comprise entre 500 et 999 habitants. Le taux de rémunération est fixé à 31 % (taux maximum).

DÉLÉGATIONS CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sont confiées à M. le Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- De fixer, dans les limites d'un montant de 5'000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4'600 €
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200'000 €.

En l'absence du Maire, toute délégation énumérée ci-dessus pourra être exercée par le 1er adjoint au maire ou, en l'absence de ce dernier, par les adjoints dans l'ordre du tableau.
Le Maire devra régulièrement rendre compte à l'assemblée de la situation de cette délégation.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Finances : Pierre ROUSSET, Muriel BAR, Claire MATTHEY, Pascal BURGAT, Julia LAHURE, Fabrice PERNET, Badia CHALEL, Laurent CHIORINO, Pascale HEPP.

Commission Urbanisme : Claire MATTHEY, Pierre ROUSSET, Julia LAHURE, Fabrice PERNET, Badia CHALEL, Pascale HEPP, Caroline LE BRIGAND, Alexis ROUX.

Commission Voirie, Environnement, Sécurité : Pierre ROUSSET, Pascal BURGAT, Stéphane BOUVARD, Badia CHALEL, Bruno VINARDI.

Bâtiments Communaux : Julia LAHURE, Pascal BURGAT, Stéphane BOUVARD, Badia CHALEL, Bruno VINARDI.

Commission Affaires scolaires / Jeunesse : Pascal BURGAT, Muriel BAR, Elodie BAZIN, Céline GOLDMAN.

Commission Information et communication : Fabrice PERNET, Claire MATTHEY, Laurent CHIORINO, Céline GOLDMAN, Mireille GARIN-LAUREL, Claudine GRIMM-DESCOMBES, Michaël MANIGLIER.

Commission Associations, Culture, Sports et Loisirs : Julia LAHURE, Pascal BURGAT, Elodie BAZIN, Mireille GARIN-LAUREL, Céline GOLDMAN, Claudine GRIMM-DESCOMBES, Caroline LE BRIGAND, Michaël MANIGLIER.

Commission Patrimoine et Identité, Sentiers et Chemins : Fabrice PERNET, Claire MATTHEY, Laurent CHIORINO, Pascale HEPP.

Fixation du nombre et renouvellement des membres du C.C.A.S :
Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à quatorze. Dont : Mme Muriel BAR, Mireille GARIN-LAUREL, Céline GOLDMAN, Claudine GRIMM-DESCOMBES, Caroline LE BRIGAND ; M. Pascal BURGAT et Laurent CHIORINO (membres du conseil municipal).

ELECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES QUI SIÈGERONT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) ET AUTRES GROUPEMENTS AUXQUELS LA COMMUNE EST AFFILIÉE

S.E.R.B. (Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe)
2 délégués titulaires : M. Pierre ROUSSET, M. Bruno VINARDI
1 délégué suppléant : M. Stéphane BOUVARD

S.I.G.C.S.P.R.A. (Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne)
2 délégués titulaires : Mme Julia LAHURE, M. Pierre ROUSSET
1 délégué suppléant : Mme Claudine GRIMM-DESCOMBES

SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie)
1 représentant qui siégera au Collège des communes sous concession ERDF du secteur de St-Julien : Mme Claire MATTHEY

G.L.C.T. Téléphérique du Salève (Groupement Local de Coopération Transfrontalière)
1 délégué titulaire : M. Pierre ROUSSET
1 délégué suppléant : Mme Badia CHALEL

A.F.P. (Association Foncière Pastorale)
1 délégué titulaire : Mme Claire MATTHEY
1 délégué suppléant : Mme Badia CHALEL

La Commune adhère à d'autres E.P.C.I. : par le biais de la Communauté de Communes Arve et Salève :
S.M.S. (Syndicat Mixte du Salève) ;
SIDEFAGE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois) ;
SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil des gens du voyage) ;
SMDHAB (Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville) ;
ARC SM (Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte) ;
SM4CC (Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes : Pays Rochois, Faucigny Glières, 4 Rivières, Arve et Salève) ;
EPF (Etablissement Public Foncier).
Les délégués auprès de ces structures sont désignés au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève.
• par le biais du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe pour le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords). M. Pierre Rousset a été désigné au sein du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe.
• M. Pierre ROUSSET représentera la Communauté de Communes Arve et Salève au sein du SMDHAB (Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville).

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2013

Le Compte Administratif de l'année 2013 a été validé le 28 mars dernier par le précédent Conseil Municipal.

Excédent de fonctionnement :	517'819.39 €
Déficit d'investissement :	77'381.86 €
La somme de	517'819.39 €

est affectée en réserve au compte 1068

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Les taxes ne sont pas augmentées

Taxe d'Habitation :	10.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	12.12 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	40.86 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :
2'082'053.10 € en section de fonctionnement
1'432'510.59 euros en section d'investissement

PARTICIPATION FISCALISÉE AU S.I.G.C.S.P.R.A. POUR L'ANNÉE

La participation financière de la Commune au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (S.I.G.C.S.P.R.A.) s'élève à la somme de 73'816.32 €

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU G.L.C.T. TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE POUR L'ANNÉE 2014

La participation financière de la Commune au Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Téléphérique du Salève » prévoit que les ressources du G.L.C.T. s'élève à la somme de 5'447 €.
Pour mémoire : la moitié de cette contribution est versée par la République et Canton de Genève, et l'autre moitié par les collectivités françaises répartie ainsi :
48.64 % pour « Annemasse-Agglo »
1.30 % pour la Commune de Monnetier-Mornex.

DON D'UN PARTICULIER À LA COMMUNE

La remise d'un chèque d'un montant de 25'000 € comme donation de la part de son Altesse Sheikh Hamdan Bin Zayed Al Nahyan, représentant du Gouverneur de la région Ouest d'Abou Dhabi, est acceptée et répartie comme suit :
10'000 € au budget communal
15'000 € au budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

MANDAT À Me Jean-Marc PETIT, AVOCAT, POUR ASSURER LA DÉFENSE DE LA COMMUNE

Pour assurer la défense de la Commune, notamment lors de litiges concernant le droit de l'urbanisme et des sols.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE »

M. le Maire est désigné comme Correspondant Défense pour la durée du mandat.

VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL : ANCIENNE ÉCOLE ENFANTINE

A M. Bottin Mathieu et Mme Lagnel Marie-Laure
Désignation : un bâtiment communal anciennement à usage d'école, sis au 962, route du Salève à Mornex édifié sur un terrain composé de deux parcelles cadastrées A 594 et A 595.
La Commune conservera une partie de la parcelle A 595 (A 595p2) afin de maintenir dans le domaine communal la fontaine et les deux places de stationnement situées devant le bâtiment, côté Route du Salève ; la partie A 595p1 fera partie de la vente.
Prix : 345'600 € (estimation de France Domaine : 218 000 euros).
Frais notariés et commission de l'agence immobilière : à la charge des acquéreurs. ■

RAPPEL : Les séances du Conseil Municipal sont ouvertes à tous ; elles sont annoncées une semaine à l'avance sur les panneaux d'affichage communaux ainsi que sur le site communal où les séances sont transcrites en intégralité.
www.monnetier-mornex-esserts.com

photo Maxime Burgat

Le personnel de la Mairie. De gauche à droite : Nathalie, Caroline, Sonia, Martine, David, Claudine, Yves, Jean-Pierre, Gabriel, Joël, Aurélien, Sylvie, Anne-Marie, Emmanuelle.

Flash info

En ce début de mandat, et pour une durée de six ans, employés de la commune et conseillers municipaux vont se côtoyer régulièrement. Il était donc important, que chacun puisse se rencontrer et se présenter. Chose faite ce jeudi 12 juin 2014 à la mairie. Moment convivial de rencontre et de partage autour d'un buffet et du verre de l'amitié.

Fabrice Pernet

Recensement des travailleurs frontaliers

Le canton de Genève octroie tous les ans une compensation financière aux communes frontalières.
La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versée **proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers déclarés** habitant sur la commune.
Si vous exercez une activité professionnelle **dans le canton de Genève,** que vous soyez **français, suisse, binational ou membre de l'Union Européenne,** nous vous remerçions de vous faire connaître auprès de la Mairie.
Vous pouvez remplir le formulaire que vous trouvez sur le site communal
www.monnetier-mornex-esserts.com

Rappel important : le rencensement n'a aucun impact sur votre imposition

rendez-vous 2014

JUILLET

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILEET
Organisée par l'Amicale des employés communaux
Bal, feux d'artifice, repas
Salle communale

AOÛT

PIQUE-NIQUE D'ÉTÉ
Dimanche 24 août
Sur la place de l'Eglise de Monnetier
Organisé par les Amis de Monnetier
après le marché

SEPTEMBRE

RENTRÉE DES CLASSES
Mardi 2 septembre

DON DU SANG
Lundi 8 septembre de 17h30 à 19h30
Salle communale

OCTOBRE

SALON DES VINS ET DES SAVEURS
Samedi 25 et dimanche 26 octobre
Salle communale

NOVEMBRE

PORTES OUVERTES DES 3 CLOCHERS
Samedi 25 dimanche 26 0ctobre
Salle communale

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CNI

Les démarches pour établir une nouvelle carte d'identité ou un passeport ont été simplifiées. Vous pouvez les retrouver sur http://vosdroits.service-public.fr/
Par ailleurs, le formulaire de demande et la liste des pièces à produire sont toujours disponibles au secrétariat de la mairie de Monnetier-Mornex. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il a lieu les premiers lundis d'avril et d'octobre. **Le prochain est prévu le lundi 6 octobre 2014.** Les objets ne sont pas ramassés devant les portes mais doivent être déposés dans une benne prévue à cet effet place de la Chapelle à Mornex. Si vous ne pouvez pas les placer dans une voiture, veuillez prendre contact avec la mairie pour convenir d'un rendez-vous.

DÉCHETTERIE DE REIGNIER

Renseignement auprès de la CCAS.
http://www.arve-saleve.fr

DIVAGATION DES CHIENS

• La divagation des chiens est interdite.
• Tout propriétaire est responsable de son animal et doit le tenir en laisse lors de ses déplacements.
• Les chiens en état de divagation peuvent être capturés et transportés en fourrière par le service compétent.
• Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive *(arrêté préfectoral du 26.07. 2007)*.
Si vous vous estimez lésés vous pouvez, en tant que particulier, déposer une "main courante" (plainte) à la Gendarmerie de Reignier.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Beaucoup trop d'habitants commencent des travaux ou constructions dans leur propriété sans avis ou demande auprès de la commission d'urbanisme.
Pour respecter la légalité de vos constructions voici la procédure à suivre :
- Renseignements auprès de la Mairie
- Dossier à constituer selon critères
- Avis commission d'urbanisme
- Accord d'exécution des travaux ou refus signés par M. le Maire.

Aucune réalisation ne peut être commencée sans accord.

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Rapportez vos téléphones mobiles usagés et vos cartouches d'imprimantes !
La plupart de ces éléments sont jetés aux ordures ménagères ; ils sont pourtant hautement toxiques pour les sols et peuvent être revalorisés ou recyclés. Des collecteurs se trouvent à l'accueil de la mairie.

NUISANCES SONORES

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :
• les jours ouvrables de 8 h à 20 h.
• les samedis de 9 h à 12h et de 14h30 à 19h.
• les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h. *(arrêté préfectoral du 9.11.2001)*

ACCUEIL DES ÉTRANGERS

A compter du 1er avril 2014, les Mairies n'assureront plus l'accueil des étrangers sollicitant un titre de séjour.
La Préfecture assurera désormais SEULE cette activité, tant pour les premières demandes que pour les renouvellements des titres y compris les titres d'identité républicains et les documents de circulation pour étrangers mineurs.
Les ressortissants étrangers souhaitant déposer une demande de titre de séjour devront se présenter en Préfecture.
Afin de limiter le délai d'attente, il est conseillé de prendre RDV. La prise de rendez-vous s'effectue uniquement par internet sur le site de la Préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr (démarches administratives / demander un titre de séjour / prise de rendez-vous).
Permanence téléphonique :
La section "séjour" du service de l'immigration et de l'intégration assure une permanence téléphonique les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 11h.
Un seul n° de téléphone permet de joindre la permanence : 04.50.33.60.29
Demeure à la charge des Mairies l'accueil des étrangers dans les cas suivants :
- demandes d'attestation d'accueil ;- entretiens dans le cadre des premières demandes de carte de résident ;- dépôt des demandes de titres de voyage ;
- demandes de naturalisation par décret.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

ÉLECTEURS FRANÇAIS

Produire une carte d'identité et un justificatif de domicile.
Conditions à remplir pour être électeur :
• être de nationalité française
• être majeur (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février) ;
• n'être frappé d'aucune incapacité électorale.
En outre pour être inscrit sur la commune, il faut, soit :
• y posséder son domicile
• y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février
• y être inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales
• y exercer, en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire.

ÉLECTEURS RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire.
Aucune disposition n'interdit à un résident communautaire inscrit sur la liste électorale complémentaire établie pour une élection municipale en France, de participer à une élection municipale dans un autre état de l'Union.

Conditions à remplir pour être électeur :
• Avoir la nationalité de l'un des états de l'Union européenne autres que la France (produire une pièce d'identité du pays d'origine en cours de validité ou une carte de séjour)
• Être âgé de 18 ans au plus tard le dernier jour de février,
• Attester jouir de ses droits civiques, tant en France que dans son état d'origine
En outre pour être inscrit sur la commune, il faut, soit :
• y posséder son domicile
• ou y avoir une résidence réelle, effective et continue de 6 mois au moins à la date de clôture de la liste
• ou y justifier de sa qualité de contribuable depuis 5 ans sans interruption.
Dans ce cas, la preuve d'un domicile ou d'une résidence permanente dans une autre commune de France doit également être apportée. ■

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

photo Claire Matthey

Une fois n'est pas coutume, la pluie n'est pas venue troubler l'hommage annuel aux anciens combattants.
Une soixantaine de personnes ont assisté à ce moment solennel et écouté avec attention le message de M. le Ministre Kader Arif, "Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire", lu par le premier adjoint M. Pierre Rousset.
Un moment d'émotion au rappel des faits: .../... " *Dès juin 1940, certains refusèrent l'inacceptable. Auprès du Général de Gaulle à Londres, formant les Forces françaises libres, ou au sein de la Résistance intérieure, ces idéalistes, ces patriotes allaient entraîner à leur suite ces femmes et ces hommes, ces « soutiens de la gloire » comme les appellera Pierre Brossolette. Ces combattants, venus de tous horizons, s'associèrent progressivement en réseaux pour mener des actions de diverses natures, communication clandestine, sabotage, aide aux fugitifs et notamment aux enfants Juifs persécutés* " .../...
Après une minute de silence, et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, les participants se sont retrouvés pour un petit apéro à la Mairie. Un moment sympathique où l'échange se fait spontanément en toute amitié.

Claire Matthey

INAUGURATION AU SALÈVE

photos Pierre Rousset

C'était la troisième inauguration de la belle. Le dimanche 1er juin, la cabine fraîchement repeinte au style des années de sa jeunesse attendait bien sagement sous sa robe de « mariée » que les officiels la dévoilent enfin.
Le rendez-vous a eu lieu à la gare inférieure, à Etrembières. Elus et officiels ont pu visiter la machinerie qui permet d'emmener les passagers sur le Salève en moins de 5 min, et ceci sur de nouveaux câbles porteurs et tracteurs. C'est ce chantier qui a mis en veille ce moyen de transport durant 5 mois. Les câbles porteurs intègrent en leur centre une fibre optique, une technologie améliorant la communication entre la gare inférieure et la gare supérieure.
Justement à la gare supérieure l'inauguration s'est poursuivie, avec le discours de M. le Maire, Philippe Maune, de M. Christian Dupessey, Maire d'Annemasse et Président d'Annemasse Agglo, M. Christophe Vacheron, directeur de RATP Dev et M. François Longchamp, Conseiller d'Etat de Genève et du Grand Genève. Chacun, avec ses mots et citations, a retracé l'histoire de ce monument mais aussi de notre belle montagne qu'est le Salève. Il a été également fait allusion à l'arrivée, 200 ans auparavant, des Suisses au Port Noir (entrée de Genève dans la Confédération en 1814).
Dernier chiffre, et pas des moindres, 200000… le nombre de personnes que le téléphérique a transporté en 2013 !

Fabrice Pernet

voir infos p. 32

photos Claire Matthey

On peut se procurer la brochure à l'accueil de la Mairie : ou sur le site : service-public.fr/actualites/002706.html

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
10+5 ans
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La carte nationale d'identité est valide 15 ans
à compter du 1er janvier 2014

UN MARDI À LA CANTINE...

C'est un barbecue qui est servi aux enfants de la cantine ce 27 mai ! Habitués aux légumes et fruits de saison, les écoliers n'ont pourtant pas fait la grimace devant les frites et saucisses en ce jour particulier.

A l'ordinaire, la nourriture fournie par l'équipe LEZTROY est en grande partie biologique (voir les menus ci-dessous), ou cultivée dans la région proche (mais tous les produits indispensables ne poussent pas dans la région, bien sûr...)

Dans la salle à manger les 130 élèves se relaient pour prendre leur place sans bousculade, les classes maternelles passant les premières, bien encadrées par une équipe patiente et attentive.

L'ambiance est joyeuse, le ton et les rires montent vite et on rappelle les consignes pour garder un calme relatif, indispensable quand on est aussi nombreux.

C'est en voyant cette fourmillière d'enfants vifs et heureux que l'on mesure l'utilité d'une association vivante qui crée ce lien indispensable dans notre commune semi-rurale.

Claire Matthey

Leztroy

RESTAURANT SCOLAIRE DES LUTINS

CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS

Les Menus sont validés par notre Diététicienne, ils peuvent êtres modifiés en fonction des opportunités de la Saison
Ils sont réalisés conformément au Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire

MENUS DU MOIS DE JUIN 2014

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
23 Semaine	**lundi 2 juin** Radis Nouveaux et Petit Beurre Filet de Hoki à la Provençale Semoule Gonflée au Fumet Brie Compote du Verger	**mardi 3 juin** Concombre à la Crétoise Raviolis au Bœuf et Tomates Comtoises Yaourt du Crêt Joli et son Coulis de Fruits	**jeudi 5 juin** Les Premiers Melons Charentais Paëlla Estivale (Poulet aux Epices Douces Fruits de Mer) Garniture Espagnole Ile Flottante	**vendredi 6 juin** Composée Tex Mex Fricassée de Volaille Façon Tajine Poêlée de Légumes selon une Recette Barbecue Comté Fruité Fruit de Saison
24 Semaine	**lundi 9 juin** Lundi de Pentecôte	**mardi 10 juin** Macédoine de Légumes Jambon Braisé aux Herbes Fraîches / *Volaille* Croés Savoyards Coulis de Tomates à l'Italienne Reblochon Fruit de Saison	**jeudi 12 juin** Tranche de Pastèque Fraîcheur Pavé de Saumon au Citron Vert Epinards Recette des Enfants Riz Pilaf Yaourt de Gruffy façon Stracciatella	**vendredi 13 juin** Taboulé Multicolore Aiguillette de Bœuf Mariné LIMOUSIN Ratatouille Tradition Abondance Fermier Roguet Cerises de Région
25 Semaine	**lundi 16 juin** Tomates Vinaigrette Filet de Cabillaud au Paprika Boulgour Cuit au Fumet Légumes Basquaise Tartelette Chocolat	**mardi 17 juin** Salade de Tortis aux Tomates Courgettes d'Ici Façon Moussaka Tomme Rochoise Abricot Bergeron	**jeudi 19 juin** Céleri Recette des Enfants Colombo Recette de Guadeloupe Purée Tradition à la Patate Douce Raclette Jurassienne Compote Pomme Banane	**vendredi 20 juin** Copeaux de Jambon Cru (et Melon) Sauté de Veau aux Olives Coquillettes à la Ciboulette Carottes Nouvelles au Cumin Yaourt Fermier de Minzier Melon *(en entrée)*
26 Semaine	**lundi 23 juin** Salade Marocaine Merguez Grillées Semoule Berbère Légumes à l'Orientale Chèvre Frais des Moises Entremet Fruits Rouges	**mardi 24 juin** Crudités Estivales Déclinaison de Bœuf de Haute Savoie Jardinière de Légumes Nouveaux Yaourt de Gruffy au Coulis de Fruits	**jeudi 26 juin** Salade de Tomates "Pleine Terre" Jambon Blanc / *Dinde* Salade Parmentière REPAS FROID Camembert Fruit de Saison	**vendredi 27 juin** Concombres à la Bulgare Filet de Merlu Meunière et Citron Riz aux Poivrons Comté Doux du Jura Mousse au Chocolat
27 Semaine	**lundi 30 juin** Radis Roses de Saison et son Beurre Escalope de Porc Pointe de Sauge / *Poisson* Penne Rigate et Petit Jus Vive l'été ! Le Crêztoy Jus de Pommes Lacroix et Spéculoos	**mardi 1 juil.** Crudités Coleslaw Suprême de Dinde à la Crème Patatoes Nouvelles Rougail de Tomate Fromage Blanc au Coulis de Fruits	**jeudi 3 juil.** Panacotta à la Tomate Steak Haché Façon Bouchère Ratatouille à la Provençale Riz Créole Pêche	**vendredi 4 juil.** Pique-nique

Produit issus de l'Agriculture Biologique
Produit Label Rouge
AOP Appellation d'Origine Protégée
IGP Indication Géographique Protégée

Les "Estampilles Label" indicatives concernent au minimum l'ingrédient principal

PAIN BIO à Chaque Repas

LE CAMP DES ALLOBROGES

Le Camp des Allobroges

Au sommet du Petit Salève, on distingue encore les traces d'une enceinte fortifiée. Il s'agit d'un camp Allobroge datant du Vème au 1er siècle avant J.C. Ce site défensif entouré en partie de falaises naturelles est complété par des « remparts » composés de troncs, de levées de pierres et de terre. Les Allobroges étaient des « Gaulois » qui peuplaient le territoire correspondant à la Savoie historique. Au 1er siècle avant J.C., les Romains s'approprièrent le camp et en firent un Oppidum* beaucoup plus modeste que celui de Geneva. Le lieu est stratégique car il domine le Bassin lémanique et les voies de circulation : le pont romain d'Etrembières sur l'Arve et les voies de chaque côté du Salève et sur la crête.

Le Petit Salève, un site protégé

Le Petit Salève a été en partie séparé du Grand Salève par la tectonique et l'érosion glaciaire qui ont creusé le vallon de Monnetier. Cette histoire géologique a créé un versant raide orienté plein sud avec des affleurements de roches calcaires. Le déboisement puis le pâturage ont créé les conditions idéales pour l'installation d'une flore et d'une faune qui aime la chaleur : chêne pubescent, grand sphynx de la vigne (un papillon) et de nombreuses orchidées comme les orchis et ophrys.

Sur le versant Est du Petit Salève, à la fin de la dernière glaciation quaternaire (-15000 ans), les glaciers venus du Mont-Blanc et des Alpes valaisannes ont déposé plusieurs milliers de blocs de granite ainsi que des moraines de sable. Pierre-Vieille et Pierre à tassons sont sans nul doute les plus gros blocs erratiques du secteur. Une flore aimant les sols acides s'y est installée tel que le châtaignier, la luzule blanche ou la jasione des montagnes. Ces blocs de granite ont été exploités pour la construction de bassins, pressoirs, croix, escaliers, encadrements de portes et fenêtres notamment. Les multiples sentiers du Petit Salève, les trous en forêt et les blocs taillés laissés sur place en sont les témoins.

Afin d'assurer la conservation de la flore et la tranquillité de la faune, l'accès à ce site est réglementé et des consignes sont à respecter.

Extrait : recherche Wikipedia par Françoise Hollande

** oppidum : fortification*

Image découverte

A travers une photo, nous vous donnons l'occasion de découvrir ou redécouvrir un lieu de notre commune.

Sur quel bâtiment peut-on voir cette inscription ?

Photo Carole Lenzen

Réponse du numéro 84 :

C'est le héros Astérix qui aurait pu visiter le Camp des Allobroges

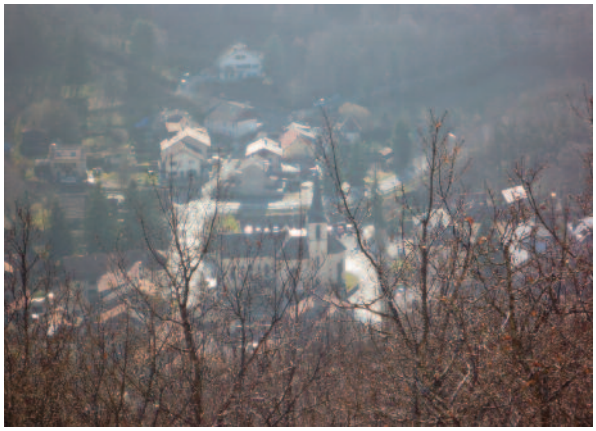

Si vous souhaitez partir sur les traces de ce lieu ancestral, voici une description de balade dans la première partie est en montée. Et aussi en savoir plus sur le rôle de ce site en lisant ci-contre.

Description de la balade du Balcon des Allobroges

Quitter le parking de l'église de Monnetier-Mornex (altitude 696 mètres) et passer derrière l'église pour prendre le début de l'Impasse du Pas-de-l'Echelle.

☛ Prendre ensuite à droite le chemin de la Fruitière puis, en haut de la pente, tourner à gauche.

☛ Au bout du chemin, prendre le sentier balisé à droite qui monte sur le Petit-Salève.

☛ Au premier sentier, suivez le chemin sur la droite au niveau du poteau « Zone naturelle ». Au cours de cette première « grimpette », vous trouverez sur la gauche des parois aménagées pour la pratique de la varappe.

☛ A la croisée de quatre chemins, prendre celui à gauche en direction du Jura que vous apercevrez au loin. A environ 150 mètres, à la hauteur d'un grand arbre ***(voir image a)***, bifurquer sur la droite pour débuter la deuxième « grimpette » qui se poursuit à l'intersection en prenant sur la droite en direction du sommet du Petit-Salève.

☛ Entrer dans la forêt pour attaquer la montée finale qui mènera au Camp des Allobroges situé à 900 mètres d'altitude.

☛ Quitter celui-ci en la direction du « Crêt du Câble ». Admirez sur la droite le point de vue qu'Astérix aurait pu observer (voir ci-contre). Vous avez également un coup d'œil sur le Salève avec, entre autre, la tour de l'Observatoire, l'arrivée du téléphérique ainsi que le Chalet de la Croix.

☛ Entamer la descente. A la hauteur de la fourche, quitter le chemin balisé pour emprunter le chemin de droite. A environ 20 mètres en restant sur la gauche, vous découvrirez des mangeoires à oiseaux ***(voir image b)***.

☛ Au cours de la descente la pierre balisée illustrée par la ***photo c)***. A la prochaine intersection, prendre à droite en direction du village de Monnetier. 20 mètres plus bas prendre à nouveau le chemin de droite. Sur ce sentier, vous trouverez des murs en pierres sèches ***(voir image d)***, une des particularités du Petit-Salève sur laquelle le journal reviendra dans l'un de ses prochains numéros.

☛ En bas de ce chemin, prendre à gauche en direction du Mont-Blanc, puis à droite pour suivre le chemin balisé qui amène en bas du Petit-Salève via le chemin de la Ripette.

☛ Remonter sur votre droite sur la Route des 2 Salèves pour passer cette fois-ci devant l'église avant de retrouver le parking

Points forts de la balade

✔ Partir sur les traces des Gallo-Romains pendant 60 minutes

✔ Exercer ses muscles sur un dénivelé d'environ 200 mètres

✔ Découvrir une petite falaise équipée pour la varappe

✔ Admirer des murs de pierres sèches

Texte et photos Carole Lenzen

image a)

image b)

image c)

image d)

LE CHÂTEAU DE L'ERMITAGE, SON HISTOIRE ET SON MYSTÉRIEUX GÉANT...

Posé à flanc de falaise, le château de l'Ermitage domine la plaine du Genevois depuis près de cinq siècles.

Posé à flanc de falaise au bout du vallon de Monnetier, le château de l'Ermitage domine la plaine du Genevois depuis près de cinq siècles. D'en bas, il intrigue et fascine, et l'on pourrait facilement imaginer toutes sortes de récits à propos de ce nid d'aigle dont l'histoire est finalement assez mal connue. En nous inspirons de diverses sources – le site internet de La Salévienne, les ouvrages « le grand livre du Salève » et « le Salève, images et anecdotes » –, nous allons tenter d'évoquer le passé de cet édifice étonnant

Considéré comme la construction en pierres la plus ancienne de Monnetier, ce château aurait été édifié au début du XVIe siècle par François-Prosper de Genève-Lullin.
Propriété des ducs de Savoie, cette forteresse surplombant la plaine est jugé suffisamment menaçante par les Genevois pour qu'ils décident de lancer une attaque sur l'édifice. Le 31 août 1589, le capitaine Guinet et sa troupe prennent le château de l'Ermitage avant de le démolir en partie et d'y mettre le feu.

Ces ruines resteront en l'état pendant près de trois siècles. Beaucoup de pierres de la forteresse ont d'ailleurs été utilisées par les villageois pour construire des maisons à Monnetier tandis que les vestiges du château deviennent un but de promenade fort apprécié des touristes et des peintres du dimanche.

De ces ruines, deux témoignages anciens sont parvenus jusqu'à notre XXIe siècle. *«Tous ceux qui sont sensibles aux beaux points de vue sont curieux de monter au moins jusqu'à Monetier. On va visiter les ruines du château de l'Ermitage, situé au bord du rocher, dans une des plus belles situations du monde »*, détaille Horace-Bénédict de Saussure, l'illustre savant genevois qui fit ses gammes d'alpiniste au Salève avant d'initier la conquête du mont Blanc dans les années 1780. Moins célèbre, un collégien genevois décrit ainsi le site en 1806 : *« je vis le château ruiné où il y avait encore une chambre avec cinq ou six poutres. Il y avait à la porte un écriteau où l'on pouvait lire : ne jetez point de pierres en bas de ce rocher, car un botaniste en a eu la cuisse cassée »*.

En 1855, MM. Bovet et de Mandrot achètent les ruines et les terrains de l'Ermitage. Sur les restes du donjon féodal, ils édifient un manoir flanqué de tourelles qui deviendra un hôtel-pension avec une vue imprenable sur Genève et le lac Léman. Parmi les curiosités de l'édifice, notons la tour carrée sud qui porte sur une pierre une inscription en latin reprenant la devise des Chartreux : « Nasci, Pati, Mori» (naître, souffrir, mourir). Les travaux de construction de cet hôtel-restaurant furent le théâtre de découvertes intéressantes et parfois mystérieuses, relatées en son temps dans les colonnes du Journal de Genève. Voici, par exemple, ce que le quotidien conservateur détaillait dans son édition du 7 juin 1855 : *« on a découvert, à l'occasion de fouilles qui se font autour des vieilles ruines de Monetier pour y installer une grande maison de campagne, les*

antiques fondations du château et l'étage souterrain qui, jusqu'ici, avait été complètement enfoui par le temps. On peut maintenant se faire une idée exacte des dimensions de l'édifice, beaucoup moins considérables qu'on aurait peut-être été porté à le supposer et du plan sur lequel il était construit : il devait ressembler parfaitement en petit au château d'Étrembières, c'est-à-dire que c'était un rectangle flanqué sur ses quatre coins d'autant de tours carrées en saillie. Nous n'avons pas appris que, jusqu'ici, aucun objet de quelque intérêt ait été trouvé dans les fouilles, à moins que l'on ne veuille ranger dans cette catégorie le carronage (carrelage) parfaitement brisé d'une des salles basses mises à jour ».

Le même article évoque aussi la dangerosité du Salève, montagne qui depuis deux siècles connait presque chaque année son lot d'accidents mortels. *« Puisque nous parlons de Monetier, nous devons ajouter qu'il y est arrivé, il y a quelques jours, au dessus du Pas-de-l'Échelle, un de ces déplorables accidents qui ne sont que trop fréquents dans cette dangereuse localité. Une jeunes femme de 24 ans, du village même de Monetier, qui revenait au logis avec une charge d'herbes ramassée dans les rochers qui surplombent le Pas-de-l'Échelle, a perdu l'équilibre et est venu se précipiter au bas de la paroi, un peu au dessus du sentier ; elle n'a survécu que quatre heures à cette terrible chute ».*

Quelques semaines plus tard, dans son édition du 4 août 1855, le Journal de Genève relate une bien étrange découverte faite sur ce même site des vestiges du château de l'Ermitage : *« il y a une dizaine de jours que les ouvriers occupés à creuser les fondements de l'Ermitage de Monetier ont trouvé, au pied de la tour qui est encore debout, six cadavres placés dans une position fort remarquable. Quatre étaient disposés dans les interstices du rocher, à quelques pouces au dessus du carronage d'une espèce de cuisine, et les deux autres à l'angle sud et à l'angle est de la même pièce. Tous étaient tournés dans la même direction, la tête au nord. Les quatre premiers, de sexe masculin, dont les ossements sont d'une grandeur énorme, avec une femme et deux enfants ; les deux autres étaient deux hommes. Chacun de ces cadavres était couvert d'une petite dalle et enveloppé de chaux. On a recueilli les os du géant et on les a donnés au Musée d'Art et d'Histoire de Genève. Aux archéologues maintenant à déterminer, si c'est possible, ce qu'était cette singulière sépulture ».*

Après Messieurs Bovet et de Mandrot, L'Hôtel-Restaurant du Château de Monnetier eut pour propriétaire Joseph Dupraz (décédé en 1928), puis pour directeur Charles Porta (1897-1937) qui épousa Francine, la fille de Joseph Dupraz. La fille de Charles et Francine, Josette, reprendra l'exploitation de la pension jusqu'en 1989. Charles Porta, ancien boxeur chilien et grand ami des sportifs, fit construire dans le parc de l'hôtel un tennis qui, en hiver, se transformait en patinoire, et une piscine, la première du Salève. À l'instar d'un autre édifice autrefois prestigieux de Monnetier, le Grand Hôtel Bellevue, squatté et détruit par un incendie en 2001, le château de l'Ermitage est passé très près de la destruction à la fin du XXe siècle. Saccagé et squatté, il a finalement été racheté par un entrepreneur de la région qui a réalisé une luxueuse rénovation de l'édifice. ■

Dominique ERNST

Hormis quatre tours carrées à la place des rondes, le château de l'Ermitage devait ressembler, en plus petit, au château d'Étrembières.

Le château de l'Ermitage, devenu l'Hôtel-Restaurant du Château de Monnetier, dans les années 1910.

Petite question : qui pourrait nous dire depuis quelle date Monetier s'écrit avec 2 "n" ?

CENTRE ANTIPOISON 04 72 11 69 11

PHARMACIE DU SALÈVE 04 50 36 59 07
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 19h30, le samedi fermeture à 19h

DOCTEUR ALBERT 04 50 36 57 66
Reçoit en consultation libre le lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 11h30, les après-midi sur RDV.
Cabinet fermé jeudi toute la journée et samedi après-midi

DOCTEUR FLEURY, DOCTEUR MAZET
04 50 36 54 25
Consultations sur rendez-vous : tous les jours de 8h30 à 12h et de 15h à 18h30 sauf mercredis et samedis après-midi.
Visites à domicile tous les jours, appel si possible avant 10h30

CABINET DENTAIRE
DOCTEUR CATHERINE OPHULS ET DOCTEUR HÉLÈNE ANDRÉ
04 50 36 52 22
Consultations sur rendez-vous.
7 chemin des Vérasses, Mornex

CABINET D'INFIRMIERS
Soins sur rendez-vous au cabinet et à domicile
04 50 43 90 20 / 06 63 87 51 09

BRUNO PELLE, OSTÉOPATHIE
Sur RDV 04.50.39.01.94

SARAH COURTEAU
PSYCHOLOGUE - PSYCHOTHÉRAPEUTE
enfants adolescents adultes.
Sur RDV 04 50 39 31 73 / 06 37 37.66.61

URGENCE MÉDICALE DU LÉMAN
04 50 49 15 15
Tous les soirs dès 20h. ainsi que week-ends et jours fériés : consultation pour les patients pouvant se déplacer. Visites à domicile 24h/24 dans notre secteur

ALMA 74 04 50 46 80 91
MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES
Une écoute anonyme est à votre disposition les lundis et vendredis de 14h30 à 16h30

SOS AMITIÉ 04 50 27 70 70
Jour et nuit quelqu'un à qui parler en toute confidentialité, un contact qui rassure, qui rompt la solitude ou la crise de désespoir

ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE
119 ou 08 00 05 41 41

ESPACE-FEMMES 04 50 97 61 90
(femmes battues) e-mail :
espace-femmes-oordination@wanadoo.fr
site web : http://www.espace-femmes.org

ANIMAUX SECOURS 04 50 36 03.39
(animaux perdus - trouvés 24h/24, 7 jours/7)

FAISONS VIVRE NOTRE VILLAGE

Nous pensons que vous n'ignorez pas que tous les dimanches matins, nous vous offrons un petit marché sur la place de l'église à Monnetier, de 8 à 12h.30.
Venez y faire un tour - à part le fait de faire des achats de produits locaux, vous pourrez participer au plaisir de parler avec beaucoup de voisins, et avec des touristes de toutes nationalités, montant de Genève par le Pas de l'Echelle pour une promenade dans le Salève.
Outre cela, vous trouverez les fromages faits maison par Jean-Yves : reblochons, tomes, fromage de montagne, fromages de chèvre aux herbes - et des saucissons d'ici.
Et le pain du coin, les viennoiseries, ainsi que les tartelettes et quiches lorraines chez Simone, vous pourrez aussi déguster son bon café et vous asseoir le temps de le déguster dans le bon air de la montagne.
De plus, vous pourrez trouver légumes et fruits de la région suivant la saison, et…
le camion "Au petit fin gourmet" qui propose d'excellents plats préparés, vous évitant de préparer le déjeuner - que l'on peut retenir à l'avance au 06 12 98 81 70 dégustable pour toute la famille petits et grands - ou des "kss'dall" chauds - en fait, un grand nombre de repas variés.

ET BIEN ENTENDU DELICIEUX

Françoise Hollande

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE
réservée aux RÉSIDENTS COMMUNAUX (personnes, entreprises, associations)

		PETITE SALLE	GRANDE SALLE
Week-end	Salle	113	268
	Cuisine	139	144
	Coût Total Location	252	412
En semaine hors périodes scolaires	Tarifs spéciaux		
	Location 1 jour	57	144
	Location 2 premiers jours	93	258
	Jour supplémentaire	46	93
	Location de la cuisine (par jour)	77	82
Caution			
SANS Cuisine		110	160
AVEC Cuisine		260	310

VAISSELLE : 100 €(forfait)

Mariage pour les habitants de la commune :
Salle Communale 206 €, Cuisine 124 €/ Total = 330 €

Une location gratuite par année est accordée à toute association communale ayant au minimum un an d'existence et pouvant justifier d'un intérêt local.
Capacité d'occupation : Petite Salle = 19 personnes maximum. Grande Salle = 350 personnes maxi (400 m²)

JUSTE UNE PETITE GOUTTE D'EAU...

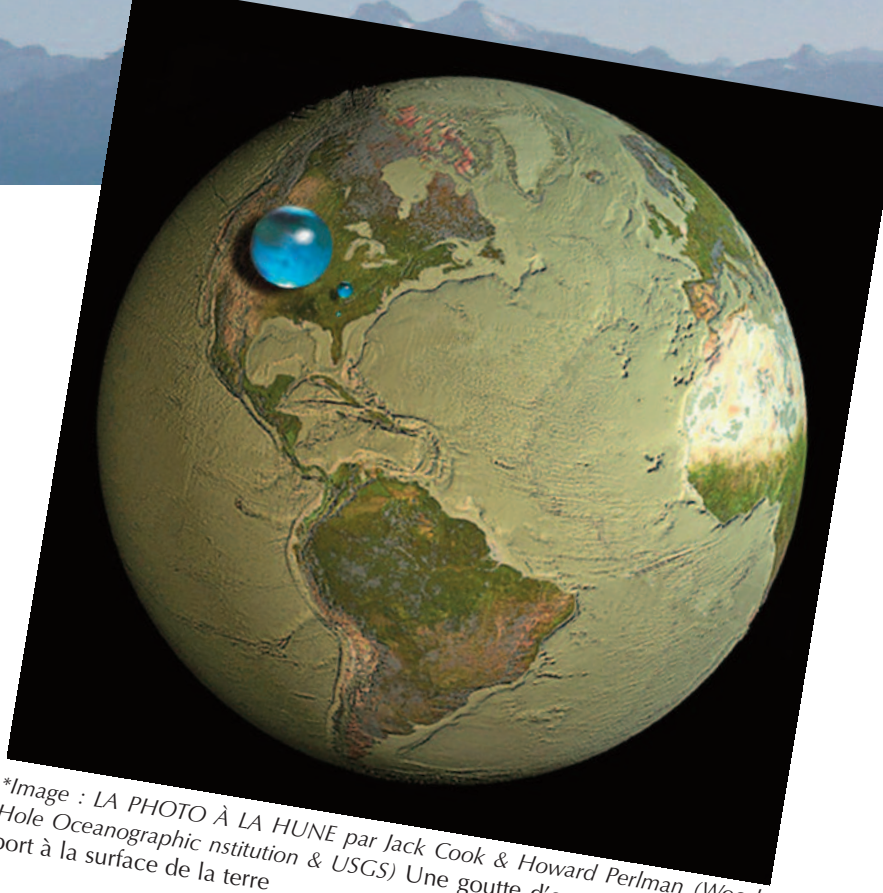

*Image : LA PHOTO À LA HUNE par Jack Cook & Howard Perlman (Woods Hole Oceanographic nstitution & USGS) Une goutte d'eau potable par rapport à la surface de la terre

Pendant la campagne électorale de ce printemps, nous avons évoqué notre intérêt pour l'Agenda 21*; une façon de nous mettre en harmonie avec les différents organismes qui se préoccupent de notre planète.
Nous inaugurons ici une nouvelle rubrique présentée par Badia Chalel, conseillère municipale, diplômée en écologie, qui nous donnera quelques conseils simples à mettre en pratique pour apporter notre petite pierre à ce vaste programme.
A notre échelle communale, et individuelle, nous avons beaucoup de gestes à adopter selon nos possibilités et notre volonté... **CM.**

***L'AGENDA 21** (ou Action 21) est comme l'indique son nom, un plan d'action pour le XXIe siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.*
Ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.
Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :
la pauvreté, la santé, le logement, la pollution, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets.

Sources :
ECOnomiser de Marie Claude Vadrot,
www.strasbourg.eu
www.adem.fr
http://www.lacnl.com

Ça y est il est là, de retour parmi nous. Après un hiver que l'on trouve toujours trop long, un printemps un peu capricieux, l'été s'invite dans nos jardins pour le plus grand plaisir de tous.

Et notre extérieur ? La pelouse, les fleurs, les haies, la piscine tout est fin prêt ?

Si nous faisions un point ? Car l'entretien de nos extérieurs ne se fera pas sans elle…

Eh oui elle coule dans tous nos robinets, on dit que c'est elle la vie, il paraît même qu'il y en aurait sur Mars !

Savez-vous que l'eau potable ne représente que 2,7 % de l'eau sur terre ? *

Dans nos foyers 40% de son utilisation est liée à la toilette dont 20% dans les sanitaires, cette même eau que l'on pourrait boire sert à nettoyer nos WC !!

Nous consommons 165 litres d'eau par jour et par personne, vingt fois plus qu'au 19ème siècle, et deux fois plus qu'en 1974.

Sans se priver, il serait possible de faire des efforts pour ne pas la gaspiller :

- Utiliser le goutte à goutte, les tuyaux poreux, mettre en place un dispositif de stokage d'eau de pluie, en déviant les écoulements des gouttières vers un ou plusieurs réservoirs.
- Couvrir le sol d'herbe coupée, de paillis, de pouzzolane, de copeaux de bois ou de liège, permettra de mieux concerver l'humidité et espacera les arrosages.
- Prendre une douche durant 5 mn équivaut à 60 l. d'eau soit 1.8 €, un bain c'est 200 l. soit 6 €. Alors vous hésitez encore ?
- Une chasse d'eau qui fuit légèrement représente 30 m3 d'eau par an soit 90 €/an.*
- Fixer des embouts réducteurs de débit sur les robinets, des embouts mousseurs ou des douchettes à économie d'eau permet d'économiser 10% d'eau.
- Opter pour un système de chasse d'eau à deux volumes. A chaque fois que l'on tire une chasse d'eau cela coûte 3.6 cts €* que l'on pourrait réduire à 1.8 cts €*. Si vous n'êtes pas en cours de travaux, il suffit d'installer une brique en terre cuite dans le réservoir cela diminuera le volume de celle-ci.
- Laver sa voiture représente 200 l. d'eau, et arroser son jardin 15 à 20 l. au m2. Récupérer l'eau de pluie est une solution facile à mettre en œuvre et peu coûteuse. Pour alimenter et remplir une piscine 50 000 à 80 000 l. penser à récupérer cette eau.

Je ne vous dirai pas que nous avons fait le tour de la question… puisque nous nous retrouverons à la prochaine édition.

Passez un bel été et bonnes vacances à tous.

Badia Chalel

** Tarif moyen de l'eau en France 3 € le m3*

IMAGES DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE : POUR TOUS LES GOÛTS ET DE TOUS LES ÂGES...

Merci encore à tout le monde pour cette magnifique fête.
Tout s'est déroulé pour le mieux, les retours pour l'instant sont positifs.

Bravo à toutes et à tous les participants de toutes catégories pour leur enthousiasme et qualité.

Fabrice Pernet

JOURNÉE VILLAGE PROPRE

C'est le samedi 24 mai, dès 9h du matin que se sont retrouvés une vingtaine de bénévoles pour arpenter nos chemins et routes communales pour le grand nettoyage de printemps.
Les volontaires ont été accueillis par Badia, Caroline et Pascale, nos conseillères municipales. Ces dernières ont d'une main de maître assuré la logistique, en indiquant les lieux à traiter et surtout en accueillant à leur retour, autour du verre de l'amitié nos sympathiques chasseurs de déchets.
C'est sous un soleil radieux qu'a pu être lancé de manière pratique l'agenda 21 (voir page 17) annoncé à la veille des élections.
Bouteilles, plastiques, mégots, pneus et autres objets ont bien rempli la benne de la camionnette des employés techniques présents ce jour là.
Les volontaires, respectueux de la nature et de leur commune, en pratique autant qu'en théorie, ont pu être remerciés par M. le Maire autour d'un buffet.
Encore un grand merci à tous les participants.

Fabrice Pernet

TENNIS CLUB DES CARRIERES

Ça y est ! La nouvelle saison 2014-2015 a été lancée, comme tous les ans, le 1er mai. Les différentes permanences tenues autour de cette date ont permis de réunir fidèles adhérents, de voir de nouvelles inscriptions ou tout simplement de permettre de belles rencontres avec des habitants de Monnetier-Mornex ou des communes environnantes intéressés par la pratique Loisirs du Tennis.
Cette nouvelle saison a été précédée d'un important travail de nettoyage et de démoussage des courts réalisé bénévolement par le Comité du Tennis Club afin de permettre à tous les adhérents de profiter de leur sport favori.
Par ailleurs, comme chaque année, l'Assemblée Générale du Tennis Club se tient au cours de la seconde quinzaine de juin, avec la nomination du nouveau Comité et des objectifs pour la saison qui débute.
Il est prévu cette année de poursuivre cet effort d'entretien et de rénovation sur les courts et de relancer l'animation du Club. Nous vous en parlerons plus longuement dans le prochain numéro du Bulletin.
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, pour vous inscrire au Club (période toujours ouverte) ou pour participer aux stages / cours Adultes, Famille et Enfants que nous proposons tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires.
Très belle période estivale.

Florent Mourier
Président du TC des Carrières
tc.carrieres@gmail.com

L'ENSEMBLE VOCAL DU SALÈVE, NOUS A OFFERT DEUX MAGNIFIQUES CONCERTS

Le premier dans l'église de Monnetier, samedi 17 mai, le second dans l'église Saint-Jean-Baptiste de La Roche-sur-Foron, dimanche 18 mai.
En proposant deux œuvres baroques, l'oratorio Jephte de Carissimi et le Magnificat de Vivaldi, il a montré ses compétences techniques, une grande qualité d'interprétation, et la direction magistrale de Laurent Chiorino. L'ensemble Le Harmoniche Sfere, dirigé par Paolo Corsi et spécialisé dans cette musique, a encore enrichi la belle atmosphère de ces deux prestations.
L'EVS fourmille, par ailleurs, de projets intéressants : outre son traditionnel "Noël de chants et d'orgue" avec la chorale paroissiale, le 14 décembre à La Muraz, il interprétera les trois premières cantates de l'Oratorio de Noël de Jean-Sébastien Bach, le 21 décembre à la cathédrale de Genève en partenariat avec le chœur de chambre de l'université et le chœur de Meinier.
En 2015, il préparera le Requiem de Mozart.

Céline Favez Place

photo Claire Matthey

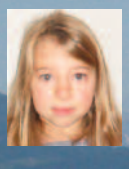

Interview

M. le maire de Monnetier-Mornex, Esserts-Salève : M. Maume

M. le maire est venu répondre à nos questions et nous a fait visiter la mairie. Nous avons vu les portraits de tous les présidents, la salle de conseil et de mariages ainsi que le bureau du maire.

Quel âge avez-vous et êtes-vous content d'être maire ?
J'ai 52 ans et je suis très content d'être maire d'autant que les gens de la commune ont toujours le sourire.

Comment devient-on maire et à quoi cela sert-il d'être maire ?
Etre maire cela permet de gérer les affaires de la commune. Comme les parents par exemple s'occupent de la maison, son entretien et ses réparations. La mairie, c'est pareil. Nous devons entretenir les bâtiments, fleurir… on gère la commune. On devient maire par un vote (les élections). D'abord le maire se présente et il est élu ensuite durant la première réunion du conseil municipal.

Est-ce qu'il faut faire des études pour être maire ?
Non, tout le monde peut être maire. Il faut avoir 18 ans et habiter la commune. Ce n'est pas un métier mais plutôt une vocation.

Est-ce que c'est votre métier et par qui êtes-vous payé?
Ce n'est pas mon métier, j'ai un autre métier : je suis directeur de la médecine du travail. Je suis payé par la mairie, par les contribuables : c'est une indemnité pour rembourser les frais et le temps.

Est-ce que vous devez habiter la commune pour être maire ?
Pas obligatoirement, il faut soit habiter, soit être propriétaire sur la commune.

Pour combien de temps êtes-vous maire ?
Encore pour 6 ans

Etes-vous seul à prendre des décisions et à tout commander ?
Non je ne suis pas seul, c'est le conseil municipal qui prend les décisions.

Qu'est-ce que vous n'avez pas le droit de faire ?
Je n'ai pas le droit de prendre de l'argent dans les caisses de la mairie : les impôts. J'ai les mêmes droits et obligations que les habitants. Je ne dois pas faire d'infractions et montrer l'exemple.

A quoi sert la mairie ?
Elle sert à gérer les relations entre les gens, entretenir les bâtiments, payer les écoles. Elle est aussi là pour apporter un confort aux habitants pour leur permettre d'être heureux dans la vie de tous les jours.

Un Conseil Municipal des Enfants (CME), pour quoi faire ?

Un Conseil municipal des enfants, ou conseil communal des jeunes, est en France, une instance municipale destinée aux enfants ou aux jeunes. Il permet de développer la citoyenneté des enfants et reconnaître leur place dans la commune. Il favorise le dialogue entre les enfants et les élus. Il a un rôle consultatif. Il permet l'apprentissage de la démocratie et de l'éducation civique, en réalisant des projets concrets ayant pour but l'amélioration du cadre de vie dans leur municipalité. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits à son programme.

Un peu d'histoire…

Après des ébauches dans les années 1960 et 70, le premier de ces conseils "modernes" a été créé en France à Schiltigheim (Bas-Rhin), en 1979. D'autres conseils ont vu le jour dans les années 1980. De nouvelles ont été créées depuis les années 1990 et au début des années 2000.
D'après l'ANACEJ qui regroupe des communes ayant créé un de ces conseils, il en existerait actuellement 2000 sur l'ensemble du territoire national.

Les rôles et objectifs du conseil municipal

Conseil municipal des enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous.

Comment cela fonctionne ?

Leur mode de fonctionnement est très variable selon la commune, la tranche d'âge (de 7 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, tirage au sort, système mixte etc.) La plupart du temps, ils comportent l'obligation d'être scolarisé dans la commune.
Formellement, les conseils sont souvent présidés ou assistés par un conseiller municipal élu, tout

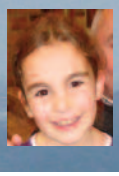

vous racontent votre commune

Qui fait quoi dans la mairie ?
Le maire prend les décisions avec son équipe (des adjoints, conseillers municipaux…). Nous sommes 19. Il fait appliquer les décisions et donne les ordres. Des salaries (8) font le travail…

Arrivez-vous à tout faire ?
Tout seul non mais normalement oui on doit pouvoir tout faire. On a 6 ans pour faire ce que l'on a proposé aux habitants. Mais dans la vie, on n'arrive jamais à tout faire.

Est-ce que cela vous donne beaucoup de responsabilité ?
Oui beaucoup. On est responsable de tout. Si la porte de l'école reste ouverte, Si un enfant tombe, si la route est abimée…

Qui commande les maires de France ?
Le président de la République donne des ordres aux préfets et il y a un préfet par département. Donc, dans chaque département, il y a un préfet qui donne des ordres aux maires.

Etes-vous le chef de nos maîtresses ?
Non, c'est le ministre de l'Éducation Nationale. Je prête l'école.

Est-ce que vous commandez les associations de sport de la commune ?
Non, dans chaque association il y a un chef appelé président qui la gère. Nous, on donne le droit aux associations d'exister et on prête les locaux.

Auriez-vous quelque chose d'important à dire aux habitants de notre village ?
De s'aimer les uns les autres, de ne pas embêter les voisins et de vivre en harmonie.

Pourrait-on avoir un conseil des enfants ?
Oui, il faudrait faire une lettre à la commune pour vouloir le mettre en place. Ceux sont les enfants qui doivent le mettre en place.

Jules Mace, Maëlle Salez et Pauline Dubois

Jeu de mots fléchés :

1 / Concerne l'administration d'une commune.
2/ Règne sur un village.
3/ Expression d'un vote.
4/ Ils accompagnent le maire.
5/ La plus petite collectivité territoriale.
6/ Elu de la commune.
7/ Gestion des revenus et dépenses de la commune.
8/ Suffrage ou droit de vote pour tous.
9/ Votes des citoyens.
10/ Personne de la commune.
11 / Personnes faisant partie d'une communauté.
12/ Les habitants votent pour un maire

Manon Dubois et Zazie Mace

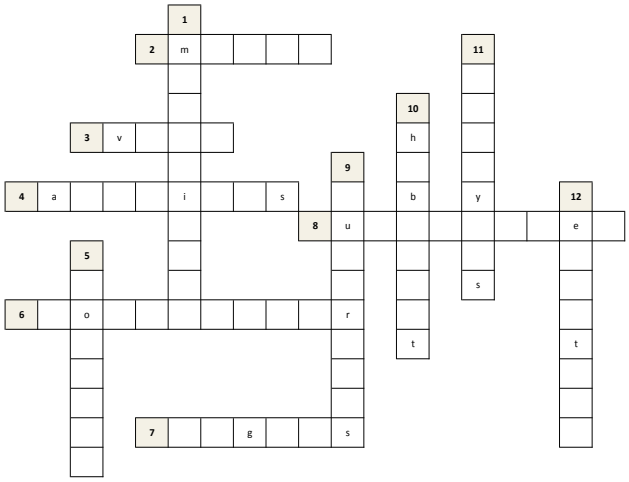

Réponses :
1 : municipale / 2 : maire / 3 : voix / 4 : adjoints / 5 : commune / 6 : conseillers / 7 : budget / 8 : universel / 9 : suffrages / 10 : habitant / 11 : citoyen / 12 : élection

Articles et interview réalisés par Charlotte De Vries, Jules Mace, Maëlle Salez, Manon Dubois, Noémie Devaud, Pauline Dubois, Zazie Mace.
Activité encadrée par Camille Dubois et Gaëlle Mace.
Contact pour cette activité :
tourismeloisirs74@gmail.com

en bénéficiant des moyens municipaux (ex: secrétaire de mairie). Le Conseil se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Ces réunions plénières sont généralement publiques et en présence du maire. Il fait suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions ou groupes de travail, qui se réunissent généralement 1 à 2 fois par mois.
Les représentants sont généralement élus pour une période de 2 ans correspondant à deux années scolaires. Il existe des conseils élus pour 1 an, voire pour 3 ans. Dans la plupart des cas, les conseils sont renouvelés en totalité.

Un exemple : la ville de Saint-Étienne

Les élections ont lieu tous les 2 ans en mai ou juin. Les électeurs sont les enfants de CE2 et CM1. Le nombre d'élus est d'un enfant par école participante et les enfants doivent être scolarisés dans les écoles de la ville.
Le Conseil Municipal des Enfants organise 2 assemblées plénières par mandat. De plus, 1 ou 2 réunions ont lieu chaque mois à la mairie.Le conseil municipal d'enfants est un lieu d'expression offert aux adultes de demain.

Un autre exemple dans la ville de Dijon

Mis en place en novembre 2002, le Conseil Municipal d'Enfants est une assemblée renouvelée tous les deux ans. Il compte 64 enfants dijonnais, élus en classe de CM1 ou de 6ème (39 écoles élémentaires publiques, 10 écoles élémentaires privées, 12 collèges publics et 3 collèges privés).
Il a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage concret, adapté à leurs âges, de gestion de projets, de propositions pour un mieux vivre ensemble. Ils sont accompagnés par des enseignants, des animateurs, des élus.
Le conseil municipal des enfants est une instance consultative de la commune. Il peut faire des propositions, suggestions sur différents aspects de la vie de la commune, des quartiers, de l'école…
Ce dispositif est rattaché au Cabinet du Maire et travaille en partenariat avec l'inspection académique.

Noémie Devaud et Charlotte Devries

Documentation :
Site internet Wikipédia et site des 2 villes citées.

TOURISME ET LOISIRS

3ème ÉDITION DU FESTIVAL DES MOTS

Les 10, 11 et 12 avril, nous avons pu jouer sur le thème « les maux contre les mots ». Cette manifestation nous a permis de belles rencontres et découvertes.
3 demi-journées d'accueil des enfants scolarisés dans la commune leur ont fait vivre des ateliers variés qui, nous l'espérons, les a sensibilisés sur la profondeur des mots. Le beau temps nous a si bien accompagné que nous avons pu investir le parc de la Mairie.

Les enfants de primaires ont vécu un moment de divertissement tout en apprenant la mission des clowns hospitaliers de l'association « semeurs de joie » ; une visite ou comment trouver un livre en bibliothèque grâce à l'intervention de Sylvie ; une découverte du lien entre les expressions du corps et les douleurs émotionnelles offerte par Fanny Villard de la fondation Cognac Jay et enfin de multiples petits jeux encadrés par de nombreux parents et habitants du village (pardon de ne pas tous vous citer ici) mêlant vocabulaire et types de langage aux expressions de nos maux physiques et émotionnels.
Les enfants de maternelles ont « bu » les paroles de lectures à la bibliothèque par Mme Grandjean, relevé les défis de petits jeux ou comment exprimer nos maux et réalisé un atelier mettant en lien les couleurs et les expressions de nos ressentis.

En soirée, vous avez été une douzaine à venir partager avec Mme Quideau (hypno thérapeute), Mme Bonnefoy (psychologue), M. Noyère (psychologue et psychothérapeute) et M. Guerry (thérapeute de la langue des oiseaux). Nous avons pu échanger et essayer de répondre aux questions que l'on peut se poser sur ses méthodes alternatives qui peuvent soigner ou soulager ses maux qui nous tenaillent.

Le samedi, les enfants ont réalisé un atelier d'écriture calligraphique avec Mme Desbiolles (auteur-calligraphe) puis écouté un conte Amérindien narré par Mme Maurel (conteuse) pendant que les adultes participaient à un atelier de découverte de la langue des oiseaux axé sur les prénoms par M. Guerry.

Et le tout, sans oublier les verres de l'amitié et cafés gourmands qui rendent ces instants simplement uniques de convivialité.
Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis ces instants possibles.

Une page se tourne

L'équipe mise en place en 2013 termine son expérience le 20 juin, lors de l'assemblée générale suivie de la fête de fin d'année. La présidente, Elodie Bazin a donné sa démission ainsi qu'une partie de son équipe. Nous les remercions pour leur disponibilité tout au long de cette année.

Qu'à cela ne tienne ! A l'heure où nous mettons sous presse, de nouveaux bénévoles ont pris le relais et comptent bien vous proposer tout au long de l'année prochaine les activités déjà en place (gym enfants et adultes, Pilates, stretching, danse, peinture, anglais, informatique) ainsi que marchés, festivals et stages. De sympathiques et attractifs projets sont dans l'œuf et ne demandent qu'à éclore.

Pour cela, venez nous rejoindre pour nous aider à les concrétiser. Chacun contribue à la pérénité d'une association par son aide, sa participation, sa présence et son soutien. Réguliers ou ponctuels les bénévoles sont toujours bienvenus.
Pour tout contact : tourismeloisirs74@gmail.com

LE CONCOURS JEUNESSE A EU LIEU CETTE ANNÉE AU PRINTEMPS

Le jury a délibéré et remis les prix le 20 juin lors de la soirée de fin d'année de Tourisme et Loisirs

Résultats dans le prochain numéro

Photos Tourisme et Loisirs

LES AMIS DE MONNETIER

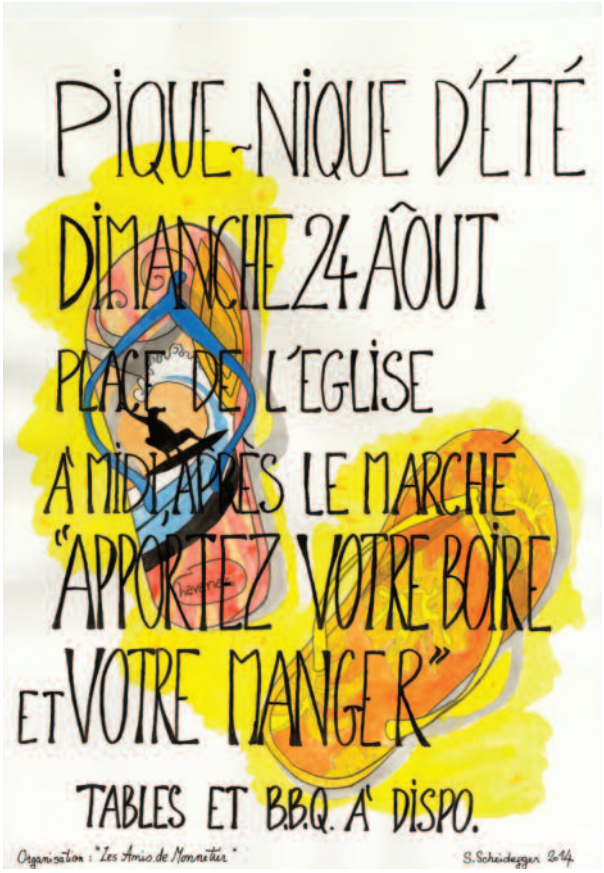

TOURNOI DE BADMINTON DE L'AS DES AS

La seconde édition du tournoi de badminton a eu le samedi 24 mai 2014 à la salle des sports de l'École du Pont du Loup. Cette manifestation sportive est une compétition entre les adhérents de l'association mais reste un moment convivial permettant de pratiquer en loisir, un sport ludique mêlant effort et plaisir.

Le tournoi a accueilli 42 joueurs dont 12 enfants et une cinquantaine de personnes pour une soirée avec remise des récompenses et repas. Les joueurs ont disputé le tournoi par équipe de double dans les deux catégories enfants et adultes. Il y eu 6 équipes enfants et 16 équipes adultes. Le nombre élevé de participants a permis de constituer des tableaux de classement ; permettant à chacun de disputer au minimum 8 matchs en 2 sets gagnants. La seconde phase du tournoi s'est faite par élimination directe en 1/8, 1/4, 1/2 et finales.

La plupart des joueurs participait pour la première fois à une compétition de badminton et chacun a pu mesurer l'intensité et la tension que procure une compétition sportive.

Après un premier match de mise en route, nous avons assisté à des parties très disputées et les scores ont montré un niveau homogène de jeu tout au long du tournoi. C'est seulement à partir des ¼ de finale que nous avons commencé à entrevoir quelles pouvaient être les équipes capables de succéder au duo Pierre Ducret / Yann Dechenaud, vainqueurs l'an passé. Les enfants ont fait ce tournoi dans une catégorie spéciale mais avec les mêmes règles de jeu.

Après des 1/8 de finales en élimination directe, se sont qualifiées 8 équipes adultes et 4 équipes enfants pour les ¼ et ½ finales.

Le tournoi s'est terminé par une victoire dans la catégorie adulte de l'équipe David et Laurent Laverrière vs Danielle Monnier–Pascal Burgat en 3 sets. David et Laurent se sont imposés à l'issue d'une compétition où ils ont fait preuve de régularité, d'adaptation et de Fair-Play. Je les remercie chaleureusement pour leur comportement sur le terrain et pour leur engagement au sein du club.

Comme à son habitude, le double Danielle / Pascal a gentiment cédé la première marche du podium en s'inclinant en finale sur un score très serré. Cependant, ils nous ont offert une qualité de jeu exceptionnelle pour des vétérans et leur exemple montre qu'avec l'expérience et malgré l'âge, on peut s'amuser et faire des performances dans ce sport. Le double Etienne Goletto / Serge Scamorri remporte la troisième place face à l'équipe Marie Perdrix / David Maillard.

La finale enfant opposa l'équipe Camille Monnier / Antonin Doizy contre Baptiste Anchisi / Antoine Gagnepain. Antoine et Baptiste remporte cette seconde édition en 2 sets. La troisième place revenant à l'équipe Naelle Goldman / Romane Schober face à Pascal Debise / Arthur Dehondt. Je remercie les enfants pour leur participation à ce tournoi car cela leur apprend à gérer le stress d'une compétition mais aussi à tenter de se surpasser pendant leurs matchs. La plupart d'entre eux participent tout au long de l'année à l'école Mini-Bad du vendredi soir et je les félicite pour leur assiduité car nous avons observé de réels progrès dans leur technique et leur stratégie de jeu en double. Dans les tableaux enfants, il y avait une grande disparité de niveau mais je tiens à remercier ceux et celles qui ont

débuté le badminton il y a quelques mois, pour avoir participé à ce tournoi et pour essayer de compétiter contre des enfants plus forts. Pareillement, je remercie les enfants expérimentés pour leur fairplay et d'avoir su adapter leur niveau de jeu face aux débutants. C'est un comportement exemplaire lorsqu'on connaît l'importance de l'envie de gagner à cet âge.

Cette année, l'organisation a été modifiée et nous avons proposé une soirée à la Salle communale pour la remise des prix suivi d'un repas auquel étaient conviés les joueurs et leur famille. Claire Matthey et Pierre Rousset ont remis les récompenses et je les remercie pour leur présence. L'association remercie également la municipalité et son Maire Philippe Maume pour leur soutien au développement de cette manifestation sportive sur la commune.

L'As des As remercie chaleureusement tous les participants à cette seconde édition du tournoi, pour leurs prestations sportives ainsi que les supporters venus encourager leurs enfants, leurs conjoints ou amis. Le succès de cette journée nous encourage à développer cette formule de tournoi interne et nous espérons ainsi faire naitre des vocations pour ce sport sur la commune.

Dominique Monnier

UNION TEMPO

La première partie de notre saison 2014 a pris fin avec les concerts gratuits de la « Fête de la Zique au Bistro » (café de l'Union, offert gracieusement par notre association à nos concitoyens. Résonnent encore les cordes du Jazz Manouche et les voix, les guitares, les amplis et l'harmonica du blues. Préalablement nous avons, dès janvier, reçu

des artistes de nationalités différentes (cubains, espagnols, polonais, français, suisses etc...) qui nous ont fait découvrir divers aspects du jazz par le biais d'instruments variés et parfois improbables dans cette musique, tels le violon, le « cajon », l'accordéon... Comme à l'habitude ces musiciens, invités par Union Tempo étaient des pointures majuscules, tournant dans le monde entier et renommés. Cette chance inouïe de pouvoir les recevoir à Monnetier dans notre « Bistro-Club » de 70 places (au lieu de les entendre dans de grande salles ou arènes de festivals) nous la devons à notre directeur artistique Maxence qui, de son côté durant ces derniers mois, à fait sonner les fûts et cymbales de sa batterie à travers toute l'Europe mais aussi en Afrique du nord et jusqu'au Brésil, en attendant l'Asie et qui se prépare à une longue tournée d'été.

Quand à nous, petites mains et organisateurs, nous allons nous reposer pendant 2 mois, en allant librement de concerts en concerts.

Nous reprendrons notre activité avec des « affiches » encore plus pointues, qui nous haussent petit à petit au niveau des clubs de jazz recherchés, tant par leur programmation que par la façon originale et chaleureuse dont nous accueillons à la fois les musiciens et les auditeurs.

Les afficionados du jazz ne s'y tromperont pas quand aux autres qu'ils nous fassent confiance et notent bien les dates suivantes sur leurs agendas, en particulier :

Le samedi 27 septembre (à la salle communale): un rendez vous exceptionnel, la soirée-gala **« JAZZ EN UT »** où comme à l'habitude nous honorerons conjointement les arts de la cuisine, du vin,de la peinture et de la musique.

Cette année sur le thème **« CHANTONS LE JAZZ »** nous recevrons des interprètes-chanteurs formidables, une auteur compositeur, Valérie Grachaire, et l'étonnant David Linx, et le projet **« ANOUSGARO »**. Union Tempo tenait particulièrement à rendre hommage à notre inoubliable Claude, toulousain, disparu il y a 10 ans déjà, avec le concours de certains des meilleurs musiciens, qui l'ont accompagné au long de sa carrière et sur son dernier album **« la note bleue »**.

Ainsi seront associés aux voix, excusez du peu, aux « drums » Franck Agulhon et une vraie légende vivante André Ceccarelli, au piano Pierre Alain Goualch, et à la contre-basse Diego Imbert.

Le vendredi 31 octobre : le trio du pianiste Pierre de Bethman.

Le vendredi 28 novembre : 2 concerts en 1 soirée avec deux groupes où nous retrouverons 2 jeunes jazzmen déjà au firmament, le trompettiste David Encoh et le pianiste Roberto Negro.

A bientôt pour partager ces moments rares.

Pour le comité d'UTempo,
la présidente Anne Marie Grobon-Sibille
Café de l'Union, 569 route des Deux Salève
74560 - Monnetier-Mornex

Renseignements pour carte annuelle de membre ou inscriptions au concert à demander :
par mail à: ut.sibille@wanadoo.fr,
ou à notre secrétariat (atmo / ut .
8 rue Charles Dupraz) 74100 Annemasse
tél.: 04 50 92 61 48

ACTIVITÉ DU CLUB DES 3 CLOCHERS

En février 2014, nous sommes allés à Lullin manger les beignets de pomme de terre.
Au mois d'avril, destination l'Ecomusée des Abeilles dans le Doubs avec un succulent repas. En mai nous irons à Monnet-La-Ville (Jura) pour le "Baptême du P'tit", avec des animations, rires assurés et ça va guincher !
Pour tous renseignements sur les prochaines sorties, tél. à Nicole Rousseau.
04.50.39.60.94.
Les nouveaux adhérents seront les bienvenus que vous soyez jeunes ou moins jeunes.

Le Club des Trois Clochers toujours en balade et devant un petit verre !

Prochaines dates

17 juillet : **Sortie surprise** Voyages Gal
21 août : **Ecomusée de la pêche** à Rives et repas filets de perches à St-Gingolph
18 septembre : **Repas gastronomique** « Chez la Mère Gaud »
23 octobre : **Journée Anniversaires** à Artemare (Ain) avec repas et animations.
13 novembre : **Musée des Papillons** à Faverges avec repas
22 novembre : **Journée « Portes Ouvertes du Club »** à la salle communale de Monnetier
11 décembre 2014 : **Repas de fin d'année** à l'Observatoire

JUMELAGE BÊLABRE <> MONNETIER-MORNEX

Ça y est, le comité de jumelage MMES <> Bélâbre a enfin été constitué. Il est composé d'un bureau respectif à chaque commune avec M. J. Martinaud vice-président, Mme S. Chaimbault trésorière et M. V. Manteau secrétaire pour celui des berrichons et M. G. Vachoux vice-président, M. Y. Domange trésorier et M. J.L. Hugel secrétaire pour les haut-savoyards.
A la tête de ce comité a été élue présidente Mme Mireille Garin-Laurel. A cela s'ajoute des délégués communaux Ms. L. Baritaud et F. Chiron pour Bélâbre et Mmes M. Garin-Laurel et C. Le Brigand du côté de MMES.
Une réunion de tous les intervenants a eu lieu le samedi 3 mai dernier à la mairie de Bélâbre en présence des maires M. L. Laroche et M. P. Maume.

Ont été évoqués des projets tels que :
• échanges commerciaux (ventes de fromages, vins et autres produits régionaux) à l'occasion des marchés de Noël ou salons du vin ;
• rencontre des associations sportives et culturelles (Football, Boule Lyonnaise, Pétanque, Golf, Motos Randonneurs) ;
• échanges scolaires de connaissance des régions (faune, flore, mode de vie) via Internet (Skype) avec l'assentiment et l'assistance des enseignants ;
• échange de maison entre particuliers pour les vacances ;
• et bien sûr, les dorénavant traditionnelles représentations des troupes de théâtre en alternance.
Pour le financement de ces opérations, une carte d'adhérent est proposée aux habitants des deux communes au prix de 5 € pour les particuliers, 15 € pour les associations et 50 € aux entreprises désireuses de participer à ce projet de rencontres fraternelles et conviviales, celles des troupes de théâtre ne se sont jamais déroulées dans la morosité.

J.L. Hugel

Ces cartes sont disponibles chez ;
Mme Garin-Laurel 04 50 39 61 28
M. Domange 04 50 39 61 88.

Bons anniversaires !

Si certains ne veulent pas vieillir, d'autres au contraire fêtent leur anniversaire avec l'immense joie d'enfin grandir. Tous les derniers vendredis de chaque mois, les heureux lauréats sont en charge de confectionner de délicieuses gourmandises. Selon leurs âges et compétences, ils se voient attribuer diverses responsabilités : lire la recette, casser les œufs, prévenir l'adulte à la fin du temps de cuisson… trop cuit ou un peu déformé, qu'importe ! Pourvu que nous ayons le plaisir de partager avec l'ensemble de l'école.

Dans le dernier numéro "Salèves", une mystérieuse disparition de mails nous a privés des textes et photos recueillis par les écoliers de Monnetier. Nous comprenons bien leur déception et leur accordons une large place dans ce numéro pour qu'ils nous content leur saison pleine d'évènements marquants.
Avec toutes nos excuses...

Chorale de Noël

En cette fin d'année 2013, les élèves de la commune ont proposé un spectacle de chorale aux parents d'élèves. Sous la direction des enseignants, les élèves ont appris quelques chansons du Soldat Rose et des chants de Noël. Ce spectacle était très réussi.
La soirée s'est terminée par la visite du Père-Noël. Sa hotte bien remplie de livres et de chocolats a gâté les enfants.
Nous n'oublierons pas les promenades en calèche accompagnées parfois du Père Noël, dans le village de Monnetier.
Cette belle soirée restera gravée dans nos cœurs.

La classe des CE1-CE2 de Monnetier

Le pressage des pommes

Jeudi 17 octobre 2013, Fred un animateur de la maison du Salève, nous a présenté le pressage des pommes.
Le matin, les maternelles et les CP ont fait du jus de pommes, et l'après-midi c'était au tour des CE1, CE2, CM1, CM2 de participer au pressage.
Il y avait un atelier « jeu du verger ». Le but du jeu est de remplir son arbre.
Ensuite, on a broyé les pommes, on était en file indienne et on les

a broyées chacun son tour. Puis, on les a pressées pour faire du jus.
Enfin, on a bu du jus de pommes ensemble. C'était délicieux !

Les élèves de Monnetier

Premières neiges à l'école de Monnetier... et première pause en compagnie d'un personnage tout de blanc vêtu

Premières neiges et donc « travaux pratiques » à l'école. En effet, les élèves bien équipés inaugurent la piste de luge improvisée, concourent au plus haut bonhomme de neige et s'improvisent constructeurs d'igloo. Malheureusement pour eux, en ces temps de réchauffement climatique, le chaud est au rendez-vous et l'igloo comme le bonhomme de neige n'ont tenu que quelques journées. Mais alors font en écho les grands CM : « Quand reverrai-je tomber la neige et en quelle saison ? » « Quand pourrai-je revenir en luge à l'école ? »

Une belle brochette de fondeurs

Ne craignez rien…
Cette brochette là ne se mange pas !
Cette année, les élèves de cycle 3 (CE2 CM1 CM2) s'essayent au ski de fond durant 8 séances. Les résultats sont au rendez-vous et vous pourrez en juger par vous-même.
A vos marques…
Vous êtes prêts ?
Partez !
Admirez nos champions qui n'ont rien à envier à ceux de Sotchi…
Une superbe journée de ski sous un soleil radieux…
Un grand merci aux accompagnateurs qui se sont mobilisés pour faire de ces journées des moments mémorables et agréables !

Le petit Salève rencontre les petits artistes...

Dans le cadre de la découverte de notre environnement proche et pour une sensibilisation des élèves aux rythmes des saisons, les classes de maternelles et de C.P. ont réalisé, cette année la traditionnelle randonnée d'automne sur le petit Salève. En parcourant les herbes folles à la recherche d'animaux, les petits randonneurs se sont arrêtés devant des nids trop hauts perchés et ont fait des provisions de feuilles et de baies. Ils ont pu observer les couleurs de nos belles forêts et les retranscrire à leurs façons, un peu « fauves », au travers de peintures aux doigts. N'oublions pas que cette année les écoles de la commune se dotent d'un projet artistique et culturel alliant art moderne et musique !

Le cross

Le 11 octobre 2013 à l'école du Pont-du-Loup, on a fait le cross. On a décoré les dossards avant le cross. Chaque classe avait des dossards de couleur différente.
Les petits ont commencé à courir puis les grands ont couru et on a fait le goûter l'après-midi.
Il y avait aussi un concours de dossards. Les professeurs ont choisi le plus beau dossard de chaque classe.
Les élèves de Monnetier

Rencontre "jeux traditionnels"

Le mardi 25 février, accompagnés de parents ou famille, les élèves de maternelle et CP ont partagé un moment de convivialité autour des jeux traditionnels à l'école du Pont-du-Loup.
Partis en car, nous avons passé toute la matinée là-bas et nous en avons profité pour jouer aux traditionnels Petits Chevaux, au jeu de l'oie, au loto, au mémory, aux dominos, à la bataille, et pour les plus grands, au Mikado ou au Mistigri.
Les autres classes (du CE1 au CM2) ont également eu leurs propres rencontres jeux le lundi 24 et le jeudi 27 février.
Merci aux parents et familles qui nous ont accompagnés lors de cette rencontre ludique mais aussi éducative.

Favorisez nos annonceurs

MARBRERIE LAVERGNAT
sarl 56 ROUTE DE BONNEVILLE
74100 ANNEMASSE
Fax : 04 50 49 88 73
Tél. : 04 50 37 12 98
MONUMENTS, CAVEAUX,
RÉFECTION D'ANCIENS MONUMENTS,
ARTICLES FUNÉRAIRES,
PLAQUES PERSONNALISÉES,
FLEURS ARTIFICIELLES
OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI 9h30 -12h / 14h -18h.
FERMÉ LE MERCREDI APRÈS-MIDI

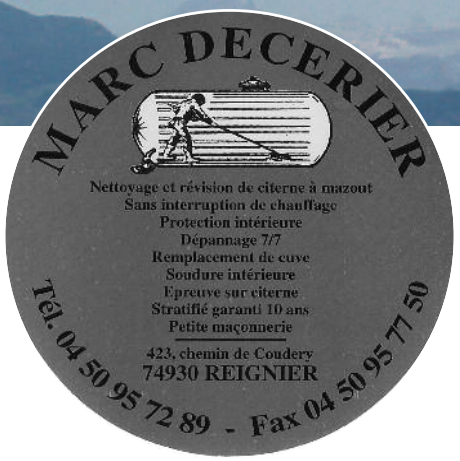

LA MURAZ - PNEUS
Neufs - Occasions- Rechapés
Achat - Vente - Pose
Jean-Pierre Dupont
Tél. 04 50 94 53 00
Fax 04 50 54 58 84
74560 La Muraz

CONTAT
Motoculture
Jardinage - Outillage - Particuliers et professionnels
Ferronerie - Métallerie - Automatisme
67, route de l'Eculaz • BP 21 - 74930 REIGNIER
Tél. 04 50 43 41 02

Maxim B rénovation
Travaux de rénovation
Port. : 06 07 914 215
Tél. : 04 50 36 65 68
Fax : 04 50 36 65 91
Zone artisanale 74560 Monnetier-Mornex

BAR - TABAC - LOTO - PRESSE - PMU
DU SOLEIL LEVANT
Tél. 04.50.31.30.25
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi 7h - 20h
Mardi 7h - 13h30
Samedi 8h - 20h
Dimanche 8h30 - 13h30

E.M.A
Ecole des Musiques Actuelles
Tél : (0033) 06.62.62.26.74 - Tél : (0033) 04.50.36.77.84
Web : www.ema-cours.com - Mail : infoema@gmail.com
122 bis, Chemin du Pont du Loup - 74560 Monnetier-Mornex

réparation d'ouvrages d'art, béton projeté, sablage, consolidation de terrains, tirants, micro-pieux, lavage à haute pression
ZAE Pont du Loup 74560 monnetier-mornex
Tél. : 04 50 39 62 05
fax : 04 50 39 61 29

alpes ouvrages

Augustin et Vigny SARL
Maçonnerie - Carrelage - Isolation - Peinture
Neuf et rénovation
06 86 11 88 94 - 06 86 11 81 73 - 09 83 47 32 57
160 Impasse du Casino - 74560 Monnetier

E.T.A MILANOLO

TRAVAUX AGRICOLES & BATTAGE

74560 ESSERTS SALÈVE

Tél.+Fax 04 50 36 54 39

Christian Milanolo 06 87 71 00 44
Christophe Milanolo 06 87 71 00 45

Néo Recycling

Débarrasse; Cave Grenier Garage Atelier Bureau Hangar Entrepôt etc.
Devis Gratuit

Multiservices. Petits Travaux. Dépannage

Réparation et Vente d'imprimantes
Cartouches Jet d'encre et Laser

Pas réparer pas facturer

Vente de matériel divers d'occasion

Contact Maxime
Tel: 07 70 51 25 84
neorecycling@orange.fr

381 Impasse du pas de L'échelle 74560 Monnetier-Mornex
Tel: 04 50 39 64 08 SIRET: 420 626 885 00022

Emplacement réservé pour votre prochaine pub !

aajardin

Conception paysagère

411 rte des deux Salèves
74560 Monnetier Mornex
06 22 54 37 88

www.aajardin.fr

TMT DEFASY

TÉLÉVISION - SON - ÉLECTROMÉNAGER

Vente - Installation
Dépannage et Réparation à domicile

La Corderie - 152 Rte de l'Éculaz - 74930 Reignier
(à coté du laboratoire d'analyse)
www.tmtdefasy.fr
Tél. 04.50.95.51.81 - Port. 06 69 51 13 48

RAPHOZ

Travaux METALLERIE

Tous types de soudure
Grille - Portail
Plomberie - sanitaire

Didier RAPHOZ

06.30.96.84.95

Chemin de chez Bobine - 74560 ESSERTS SALEVE

MARJO'LINE

COIFFURE
Féminin - Masculin

272, rue de la Marjolaine
74560 MORNEX

Tél. 04 50 36 53 13

Horaires : Mardi - Jeudi - Vendredi 8h - 12 h et 14h- 20h
Mercredi : 8h -13 h
Fermé le lundi et samedi

SARL ANCHISI & FILS

Menuiserie, charpente, couverture
Fermeture volet roulant, porte de garage
Véranda aluminium ossature bois

- Elagage, abattage
- Débroussaillage
- Travaux forestiers
- Bois de chauffage

Ch. de la Chapelle - 74560 MONNETIER-MORNEX
Tél. 04 50 36 56 39 - Fax 04 50 36 53 29

adresses utiles

La Mairie est ouverte au public
1722 route du Salève
du mardi au vendredi de 14 à 18h. et le samedi de 9h à 12h.
Vous pouvez nous joindre par téléphone 04 50 39 60 12
par fax 04 50 39 63 75
par courriel accueil@monnetier-mornex.fr

Déchetterie de la Communauté de Commune Arve et Salève
1496 route des Rocailles - 74930 Reignier 04 50 43 42 03
Horaire d'ouverture :
Lundi – mardi – jeudi de 8h30 à 12h.
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.
Vendredi de 14h à 18h.
Samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h.
De mars à juin fermeture à 19h.

Transport à la demande "Proximiti"
Réservations par téléphone jusqu'à 2 heures avant le trajet : 0 811 280 257

La Poste : horaire d'ouverture
Chemin des Vérasses Mornex 3631
- Lundi : fermé
- Mardi - jeudi - samedi : 8h30 à 12h.
- Mercredi et vendredi : 14h à 17h.

Agence de Monnetier 04 50 39 60 00
561, route des Deux Salèves
Horaire d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h.

Gestionnaire de l'eau sur la Commune
Syndicat des Eaux, des Rocailles et de Bellecombe
Dépannage assainissement 06 77 04 19 50
Dépannage eaux 04 50 95 71 63 / 06 09 76 65 59
Maison Cécile Bocquet - 160 Grande Rue - BP 41- 74930 Reignier

Communauté de Communes Arve et Salève 04 50 43 46 14
(Transport scolaire, voirie, ramassage ordures ménagères)
Maison Intercommunale Cécile Bocquet
160 Grande Rue - BP 3 - 74930 Reignier

Pour tout problème de réception de la télévision 3990
relatif à l'abonnement au câble : Numéricable

Le numéro vert des emplois (en fin de contrat) 08 00 11 94 94
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Allô, service public 3939
La première réponse à vos questions administratives
• 0,12 Euros/m TTC à partir d'un poste fixe
Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h.

Impôts service 08 20 32 42 52

Assistant de service social : 04 50 43 44 94
Pôle médico-social - 391 Grande Rue - 74930 Reignier
Permanences en Mairie de Monnetier tous les mardis (sur rendez-vous).

Crèche des Miniloups : 04 50 95 58 63
1579 route des Bornes, Mme Ophélie Trocherie
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) 04 50 95 15 32
Contact sur la Commune :

Réseau de Gérontologie des cantons d'Annemasse et de Reignier
Foyer Logement « L'Eau Vive » - 2 place du Jumelage - 74100 Annemasse
Tél. avec répondeur : 04 50 39 89 25
Mardi de 9h à 12h, mercredi de 14h30 à 16h30 et samedi de 9h à 12h.

voir aussi la liste des associations sur le site :
www.monnetier-mornex-esserts.com

associations

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
Jean-Pierre MEGEVAND, Esserts-Salève 04 50 31 23 32

AMICALE DES PÊCHEURS DU VIAIZON
Jean-Marc ZAVALONNE, Pers-Jussy 04 50 94 45 06

AMIS DE MONNETIER
www.amismonnetier.canalblog.com
Carole LENZEN, Monnetier 04 50 39 48 25

AS DES AS
Dominique MONNIER 06 15 90 82 51
assaleve@free.fr

ASSOCIATION DES ÉCOLES DU SALÈVE
Damien GOLDSCHMID, Mornex 04 56 81 24 17

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Sylvie ARRONDEL, Mornex 04 50 31 83 96

CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS
www.cantinegarderiedeslutins.fr
Pascal BURGAT, Mornex 06 36 59 03 41

CHORALE ST-PIERRE-AUX-LIENS
Agnès BOVAGNE, La Muraz 04 50 94 51 12

DONNEURS DE SANG
rhonealpes.dondusang.net
Maryse MURET, Mornex 04 50 36 53 62

E.M.A (école de musiques actuelles) 04 50 36 77 84
Esserts-Salève - www.ema-cours.com 06 62 62 26 74

ENSEMBLE VOCAL DU SALÈVE
Adeline GADOMSKI 06.62.54.90.65

LES ESSERTS-VOLANTS
Bernard PASQUIER, Esserts-Salève 04 50 36 57 56

FOOTBALL CLUB DES SALVES
Jean-Philippe SIGNE, Esserts-Salève 04 50 36 08 24

GOLF POUR TOUS 04 50 36 58 20
Alain RUFFIÉ, Esserts-Salève 06 71 10 53 48

LES JOYEUX LURONS DU SALÈVE (théâtre amateur)
Camille GROBON, Monnetier 04 50 39 60 75

PAROISSE CATHOLIQUE
Père Bruno HÉBERT, curé, Reignier 04 50 43 40 50
Fernand MAILLET-CONTOZ, Monnetier 04 50 39 47 66

RACINES ET PARTAGES
Aurore DELCEY, Esserts-Salève 04 50 39 37 01

SECOURS CATHOLIQUE
Hélène SÉRAPHIN, Mornex 04 50 36 51 76

SOCIÉTÉ DE CHASSE 04 50 39 60 73
Claude ESCAFFRE, Monnetier 06 07 10 08 03

TENNIS CLUB DES CARRIÈRES tc.carrieres@gmail.com
Florent Mourier

TAMPI 6A'BORT (motocyclisme)
Loïc CARQUILLAT, Mornex 04 50 31 44 01

TOURISME ET LOISIRS tourismeloisirs74@gmail.com

LES TROIS CLOCHERS (club des aînés)
Nicole ROUSSEAU, Monnetier 04 50 39 60 94

U.D.C.-A.F.N. et Autres Conflits
Fernand MAILLET-CONTOZ, Monnetier 04 50 39 47 66

UNION TEMPO ut.sibille@wanadoo.fr
Famille SIBILLE, Monnetier 04 50 92 61 48